

COMMUNIQUÉ RÉGLEMENTÉ

INFORMATION AFFÉRENTE AU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Paris, le 31 janvier 2019

CESSATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE EN COURS

Klépierre met fin ce jour au contrat de liquidité conclu le 20 avril 2004 avec Exane BNP Paribas afin d'y substituer un autre prestataire.

Au 31 janvier 2019, les actifs suivants se trouvaient sur le compte de liquidité :

- 1 768 835,76 euros ; et
- 307 923 actions Klépierre.

Les bilans semestriels du contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas jusqu'au 31 décembre 2018 sont consultables sur notre site Internet : www.klepierre.com.

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITE

Caractéristiques essentielles du contrat

À compter du 1^{er} février 2019 et pour une période d'un an renouvelable automatiquement, Klépierre a confié à Rothschild Martin Maurel la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement à celles du Règlement (UE) 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de la décision n° 2018-01 de l'Autorité des marchés financiers du 2 juillet 2018 et des textes qui y sont visés.

Ce contrat a pour objet l'animation par Rothschild Martin Maurel des actions Klépierre sur le marché d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000121964.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les ressources suivantes ont été affectées au compte de liquidité :

- 1 768 835,76 euros ; et
- 307 923 actions Klépierre.

Modalités de suspension et de résiliation

Ce contrat sera suspendu :

- dans les cas prévus à l'article 5 de la décision de l'Autorité des marchés financiers précitée ; ou
- à la demande de Klépierre pour des raisons techniques telles que le comptage des actions ayant droit de vote avant une assemblée générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant détachement du coupon, pour une période définie par Klépierre.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Klépierre à tout moment et sans préavis, ou par Rothschild Martin Maurel avec un préavis d'un mois.



À PROPOS DE KLÉPIERRE

Klépierre, leader paneuropéen des centres commerciaux, associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. Le portefeuille de la Société est estimé à 24,6 milliards d'euros au 30 juin 2018, et compte de grands centres commerciaux dans 16 pays en Europe continentale, qui accueillent au total 1,1 milliard de visiteurs par an. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1 %) dans Steen & Strøm, première société foncière scandinave de centres commerciaux. Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris, et est membre des indices CAC Next 20, EPRA Euro Zone et GPR 250. Elle est aussi membre d'indices éthiques, comme le DJSI World et Europe, FTSE4Good, STOXX® Global ESG Leaders, Euronext Vigeo France 20 et World 120, et figure sur la « Liste A » du CDP. Ces distinctions soulignent l'engagement du Groupe dans une démarche proactive de développement durable, ainsi que le leadership mondial du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet : www.klepierre.com



CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS

Hubert d'AILLIÈRES

+33 (0)1 40 67 51 37 — hubert.daillieres@klepierre.com

Mengxing ZHANG

+33 (0)1 40 67 53 05 — mengxing.zhang@klepierre.com

Paul LOGEROT

+33 (0)1 40 67 53 02 — paul.logerot@klepierre.com

CONTACTS PRESSE

Lorie LICHTLEN / Camille PETIT/Stéphanie LASNEL

Burson Cohen & Wolfe

+33 (0)1 56 03 12 12 — klepierre.media@bcw-global.com